



LETTRE OUVERTE A MONSIEUR BRUNO LE MAIRE

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Montreuil le 9 juin 2022

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, notre Ministère est le théâtre de restructurations d'importance. Cela s'entend en particulier du transfert des missions fiscales de la DGDDI vers la DGFIP, mais pas des contrôles qui s'y rapportent. Ce fût encore le transfert des missions de contrôle renforcé des marchandises importées de la DGCCRF vers la DGDDI. Ces derniers jours c'est à nouveau à la DGCCRF qu'un changement crucial semble se profiler.

Le 11 mai dernier, notre Directrice Générale a en effet annoncé aux personnels la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments par le transfert des compétences du ministère de l'économie, des finances et de la relance vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Cette opération doit être effective au 1er janvier 2023. Bien que la Directrice Générale ait eu le soin d'indiquer que la DGCCRF resterait pleinement compétente sur les questions de loyauté, fût-ce dans le domaine alimentaire, une telle annonce ne va pas sans soulever d'importantes questions, un besoin de clarification mais également des inquiétudes. Ces dernières sont légitimes.

La CGT a été demandeuse de cet arbitrage, que ce soit à l'occasion de la revue des missions dirigée par madame BRAUN-LEMAIRE en 2017, ou plus récemment devant la mission relative à l'organisation des contrôles de sécurité sanitaire des aliments. Depuis maintenant plus de dix ans la CGT porte en effet l'idée, nous vous l'avons écrit, que la crise de fonctionnement de la DGCCRF doit trouver une réponse dans la construction d'un nouveau projet Directionnel, voire Ministériel.

Son entrée dans la RÉATE puis son maintien dans l'ATE et aujourd'hui dans l'OTE, la combinaison de ces processus avec les effets dévastateurs de la RGPP pour ne citer que ces éléments ont conduit le service à une lente asphyxie. Or, pour la CGT, l'État se doit de garantir à nos concitoyens la construction et la protection de l'Ordre Public Économique. La DGCCRF et les laboratoires du SCL nous apparaissent naturellement être les instruments de tels objectifs.

En conséquence ils n'ont pas vocation à être démembrés ou réduits mais à être reconnus comme animés par la spécificité des missions économiques et élargis. Cela n'exclut pas les questionnements sur les missions et leur périmètre. C'est pourquoi nous estimons qu'une clarification était nécessaire. Cette clarification devant amener à laisser à la DGAL ce qui

relevait du sanitaire et à la DGCCRF ce qui ressortait des fraudes et des falsifications et d'une façon plus large de la loyauté. En ce sens nous prenons acte de l'arbitrage. Toutefois à lui-seul cet arbitrage n'est au mieux qu'un préalable. Il reste à déterminer à quoi.

Pour la CGT il faut à présent aller au bout de la logique. Il convient de donner corps à l'idée d'un service de défense de l'Ordre Public Économique.

Mais à ce stade nous avons envie de vous le demander : s'agit-il bien de cela? La CGT ne peut pas faire l'économie de relever la persistance de bien mauvais signes dans l'environnement de cet arbitrage. La perte de 60 ETP supplémentaires, une perte d'activité pour le SCL et, plus récemment, la parution d'un Décret daté du 1er juin 2022. Ce dernier indique dans le III de son article 3 au sujet du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire que "pour l'exercice de ses attributions dans le domaine de la police unique chargée des contrôles de sécurité alimentaire, il dispose de la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes". Qu'est-ce à dire? Ces éléments sont-ils les annonces d'un nouveau repli qui pourrait être celui de trop ?

Monsieur le Ministre, la CGT estime que la situation actuelle pourrait au contraire être l'occasion de porter un projet renouvelé et sérieux au service de nos concitoyens. Le contexte d'une crise sanitaire dont on oublie un peu vite qu'elle n'est pas terminée, ainsi que la guerre en Ukraine ont fixé de nouvelles priorités et de nouveaux enjeux économiques. Il faut anticiper de prochaines problématiques, voire de fraudes, liées à la qualité et à l'approvisionnement des biens et produits. Il faut tranquilliser les filières et sécuriser la vie économique de nos concitoyens. Êtes-vous porteur de tels objectifs? Dès lors pouvez-vous nous dire par quels moyens vous envisageriez de les atteindre? Quels seraient les rôles du Ministère, de la DGCCRF et du SCL dans un tel projet ?

Il nous apparaît nécessaire et urgent de pouvoir aborder ces sujets avec vous. En conséquence, la CGT vous demande de bien vouloir nous accorder une audience afin d'entamer le travail dont la DGCCRF, le SCL et leurs agents ont besoin.

Il va sans dire que se disant prête à participer à ce travail, la CGT aura la plus grande attention envers vos réponses, mais également la plus grande vigilance envers les points de tensions énumérés ci-dessus. S'il n'apparaissait pas que cet arbitrage ouvre la porte à un projet de service ambitieux, nous appellerions alors aux mobilisations de toute nature propre à préserver la DGCCRF et le SCL.

Veillez croire, Monsieur Le Ministre, en l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SIMON